



République Française

Ville de SAUSSET-LES-PINS

Hôtel de Ville – Place des droits de l'homme – 13960 SAUSSET-LES-PINS - 04 42 44 51 51
www.ville-sausset-les-pins.fr

Envoyé en préfecture le 24/04/2025
Reçu en préfecture le 24/04/2025
Publié le
ID : 013-211301049-20250403-DEL2025_04_016-DE



publié le 24-04-25

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal Séance du 3 AVRIL 2025

Nombre de membres

Afférents : 29

Présents : 20

Qui ont pris au vote : 24 (M. Serge AMBAN, Mme Elisabeth MARAINI, M. Jacques SABATIER, M. HERPIN ne prennent pas part au vote)

L'an deux mille vingt-cinq et le trois du mois d'avril à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Sausset-les-Pins, s'est réuni à la Salle des Arts et de la Culture, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément à l'article L 2121-10, du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Maxime MARCHAND, Maire.

Etaient présents à cette assemblée :

Maxime MARCHAND, Maire,

Les adjoints : Mme Marie-Laure WALTHER, M. Jean-Louis LABOURAYRE, Mme Christelle BURRIAT, Mme Elisabeth MARAÏNI, M. Anthony BICCHIERAI, M. Stéphane DETRAY.

Les conseillers municipaux :

Mme Julie DESMOULINS, M. André MOURGUES, M. Patrice THOMAS, M. Jacques SABATIER, M. Francis GENGOUX, Mme Dominique PIGNATEL, Mme Cécile BONNEAU, Mme Marion NEFF, M. Pierre-Valentin VERNHES, M. Alain LEVINSPUHL, M. Etienne HERPIN, Mme. Christine BEAULIEU, M. Thomas ARDUIN.

Excusés, avaient donné procuration :

M. Serge AMBAN à Mme Christelle BURRIAT,

Mme Julie SAVI à M. Stéphane DETRAY,

Mme Valérie WILLEMART à Mme Elisabeth MARAÏNI,

Mme Mary-Christine BERTRANDY-CAMPANA à M. Alain LEVINSPUHL,

Mme Valérie MASSON-RAGUSA à M. Etienne HERPIN,

Mme Marjolaine CHATONEY à M. Jean-Louis LABOURAYRE,

M. Philippe GALIZZI à Mme Marie-Laure WALTHER,

Mme Anne-Sophie STERBA à Maxime MARCHAND

Absents : M. Bruno CHAIX

A été nommé secrétaire : M. Thomas ARDUIN.

DELIBERATION N° 2025-04-16

Nomenclature ACTES 7.5

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2025

Le Conseil Municipal,

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

VU la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les régions et l'Etat,

VU la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat ;

VU la loi n°86-972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux Collectivités Locales,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT les demandes de subventions effectuées par les associations et leurs dossiers déposés.

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE le tableau global des subventions aux associations pour l'année 2025 ci-annexé ;

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 65 du budget primitif 2025.



Le Maire,
Maxime MARCHAND

A handwritten signature in blue ink, consisting of stylized, overlapping loops and strokes.

VOTE :

Pour : 22

Contre :

Abstention : 2 (M. MOURGUES, Mme BONNEAU)

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Bouches-du-Rhône
Commune de SAUSSET LES PINS

Rapporteur : Anthony BICCHIERAI

DELIBERATION N° 2025-04-16

Objet : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2025

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE

Les associations sportives, culturelles notamment présentes à SAUSSET-LES-PINS constituent des acteurs incontournables de l'accès au sport, à la culture, du lien social et du bien vivre ensemble.

Elles contribuent au rayonnement de notre Ville par la mise en place de manifestations, de compétitions mais aussi d'actions éducatives autour de la santé et de la citoyenneté.

Pour l'année 2025, ce sont 66 associations qui ont sollicité un soutien financier de la Ville dans le cadre de leur fonctionnement ainsi que dans le développement de projets spécifiques.

Les montants ont été déterminés en fonction des subventions récurrentes versées, et des besoins exprimés par les bénéficiaires.

Le montant des subventions annuelles vous est donc proposé ce jour et sera imputé au chapitre 65.

Il est rappelé que les conseillers municipaux qui sont membres actifs (Président – Secrétaire – Trésorier) ne peuvent pas prendre part au vote.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le tableau des subventions aux associations pour l'année 2025 annexé à la présente délibération.

Mairie de Sausset-les-Pins**SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2025**

Associations	2025 FONCTIONNEMENT	2025 SPECIFIQUE
AMICALE DES MUNICIPAUX	2 000,00	
AMICALE DES POMPIERS	2 300,00	
ANCIENS COMBATTANTS	1 100,00	
A.N.R.O.	500,00	
ARTS CRÉATIFS SAUSSETOIS	500,00	
ARTS MARTIAUX SAUSSETOIS	1 300,00	
A.C.S.	400,00	
ASSOCIATION MUSICALE	8 000,00	8 000,00
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE	700,00	
BADMINTON CLUB SAUSSETOIS	2 000,00	
BASKET CLUB SAUSSETOIS	4 300,00	
BEACH VOLLEY SAUSSET	500,00	
BILLARD CLUB	600,00	
BOULE SAUSSETOISE	1 800,00	
BROC'N ROCK	300,00	
CHATS SANS TOI	1 500,00	
CHORALE ARPÈGES	1 000,00	
COMITÉ DE JUMELAGE	1 500,00	1 000,00
COMPAGNIE NICOL DAVID	300,00	
CÔTE BLEUE DANSE COUNTRY	700,00	
CÔTE BLEUE SKATEBOARD NEW		
COURIR A SAUSSET	4 500,00	
C.T.T. FONTRouGE	1 000,00	
DON DU SANG	300,00	300,00
DÉTENTE ET LOISIRS	800,00	
ENGLISH FUN		
ÉNERGIE SOLIDAIRE 13	1 000,00	
FESTIVAL DE COURTS MÉTRAGES	300,00	
FOOTBALL CLUB FCCB	10 000,00	2 000,00
GOLF CLUB	4 000,00	
GYM ET LOISIRS HANDBALL CÔTE BLEUE	1 000,00	
HANDBALL COTE BLEUE	1 800,00	
L.A.C. BLEU	1 200,00	
L'ART ET L'ETRE	500,00	
LE MOULIN A COUDRE	300,00	
LES BALEINEAUX DE JULES FERRY	1 200,00	
LES FARÔTS DE LA CÔTE BLEUE	800,00	
PLANETE PERLES	1 500,00	
LOISIRS ET MARCHES	2 000,00	

LOU FANAU	1 000,00	
LUOTHÈQUE DE LA CÔTE BLEUE	700,00	
MARIGNANE TRIATHLON	1 500,00	
MICA DANCE	1 000,00	
PHILATÉLIE CÔTE BLEUE	250,00	
PIROUETTE CACAHUÈTE	200,00	
PLAISANCIERS DE SAUSSET	800,00	
RANDO PASSION CÔTE BLEUE	300,00	
RÉSIDENTS DU GRAND VALLAT	1 500,00	
RIDE AND ROLL	1 000,00	
SAUSSET VOUS	2 000,00	4 000,00
SAUVETAGE EN MER	300,00	
SECOURS CATHOLIQUE	600,00	
SECOURS POPULAIRE	500,00	
SOCIÉTÉ DE CHASSE	1 100,00	
SOUVENIR FRANÇAIS	900,00	
SPORT DÉTENTE SAUSSETOIS	900,00	
TAEKWONDO CÔTE BLEUE		
TENNIS CLUB	1 800,00	
THÉÂTRE DÉCOUVERTE	0,00	800,00
UN BOUT DE TERRE	300,00	
UN K AU FEMININ	2 500,00	
UNION DES ARMÉNIENS	300,00	
USAGERS DU PORT	284,00	600,00
VÉLO CLUB CÔTE BLEUE	300,00	
VIEUX BOUTS DE SAUSSET	0,00	2 500,00
VOLLEY CLUB	1 200,00	
WU DANG KUNG FU - SANDA	1 000,00	
YOGA POUR TOUS	200,00	
YOGA ENERGIE	200,00	
TOTAUX EN €	86 134,00	19 200,00
	SOIT	105 334,00